



L a u s a n n e

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE LAUSANNE  
1000 LAUSANNE

n°  
v. n°

veuillez rappeler  
le numéro ci-dessus  
dans la réponse

Lausanne, le 18 mai 2011  
SSE – S. 2/39 - mb

***Construction d'un bâtiment d'entretien pour le service des parcs et promenades à Vidy  
Ouverture d'un compte d'attente***

---

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le service des parcs et promenades dispose de différents petits locaux dans le secteur sud de la ville. Aucun de ces locaux n'est adapté pour recevoir du personnel féminin et les surfaces à disposition ne permettent pas de les transformer.

Une gestion efficace du matériel et des machines n'est pas compatible avec une multitude de petits locaux et vestiaires et le fait que les normes de sécurité ont beaucoup évolué nous oblige à créer des locaux sécurisés pour le stockage des produits de traitement et carburants.

Le service d'architecture a été mandaté afin de réaliser une étude de faisabilité pour construire un bâtiment à proximité des locaux du service des routes et mobilité à Vidy, près de la STEP. Il est prévu de réaliser une construction comprenant des garages pour véhicules utilitaires, des dépôts, des vestiaires hommes/femmes avec douches, un bureau et une cafétéria.

Compte tenu de la vétusté des locaux actuels, il est nécessaire de construire un bâtiment facile d'entretien, répondant aux exigences énergétiques, prévu pour des personnes travaillant essentiellement à l'extérieur.

Afin d'entreprendre les démarches préparatoires, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 16 février 2011, d'ouvrir un compte d'attente de fr. 200'000.—qui permettra de prendre en charge les mandats et frais indispensables à l'établissement du préavis qui sera soumis prochainement au Conseil communal.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 3280  
CH-1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 00 00  
fax ++41 21 315 00 00  
[abcdef@lausanne.ch](mailto:abcdef@lausanne.ch)



Cette décision, conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, a été transmise à la Commission des finances qui l'a approuvée dans sa séance du 2 mai 2011.

Vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées..

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:  
Daniel Brélaz

Le secrétaire:  
Christian Zutter